

IDELIS

de services de innovations de qualité



PAU BÉARN
PYRÉNÉES
MOBILITÉS

Conseils pratiques et sécuritaires

Comment bien utiliser votre vélo IDEcycle

Notice conforme aux normes NF EN 14764 et NF EN 15194 (VAE).



Contact :

Agence IDEcycle 15 rue Lamothe 64000 Pau

Tel : 05 32 00 00 62

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 18h

Conseils pratiques pour un bon départ

Pour votre confort et votre sécurité, vous devez effectuer régulièrement les vérifications suivantes avant l'utilisation de votre vélo

- L'état général du vélo
- La pression de gonflage des pneumatiques : entre 4 et 4.5 bars une fois par mois
- L'état des freins sans souillure ni graisse
- La bonne marche, l'orientation et la propreté des éclairages avant et arrière
- La propreté et l'efficacité des catadioptres (roues, pédales, arrière, etc.).

Partir en toute sécurité

- Rentrez la béquille avant la mise en route
- Roulez avec les deux mains sur le guidon
- Roulez dans le sens de circulation, jamais à contre sens (sauf sur les pistes cyclables et zone 30)
- Contrôlez votre vitesse, évitez les écarts
- Porter des bagages peut limiter votre visibilité ou le contrôle de votre vélo et entraîner la chute
- Vérifiez que les charges sont de 2 kg maximum dans le panier avant et de 23 kg maximum sur le porte bagage arrière. Adaptez et équilibrez les charges en fonction du confort et de la sécurité.

Lorsque vous roulez, vous devez respecter les règles suivantes :

- Respectez impérativement le **code de la route**
- Le port du casque est vivement conseillé
- Ne roulez pas sur une route qui a été salée (risque d'oxydation) ou alors rincez le vélo dès la fin de son utilisation
- Évitez les zones boueuses ou alors rincez le vélo dès la fin de son utilisation.
- Attachez impérativement votre vélo à un point fixe avec la chaîne qui vous est fournie.

ATTENTION !

- Ne roulez jamais à deux personnes sur un vélo (sauf enfant sur le porte-bébé)
- Ne vous accrochez jamais à une voiture ou tout autre véhicule
- Ne portez pas de vêtements larges qui pourraient se coincer dans les roues
- Ne roulez jamais de nuit ou par mauvais temps sans éclairage
- Vous devez être visible des automobilistes et des motocyclistes : habillez-vous de vêtements réflecteurs et clairs, allumez l'éclairage avant et arrière de votre vélo.
Tous nos vélos sont équipés à la sortie l'agence IDECycle d'éclairage avant et arrière ainsi que de catadioptres arrière et catadioptres latéraux de roues
- Évitez les dérapages.
- La charge maximum utile est de 123 kg (avec une limite de 100 kg sur tige de selle et 23 kg sur le porte-bagage).
- La distance de freinage ainsi que les conditions de conduite évoluent fortement en fonction du poids et de l'environnement.
- En cas d'utilisation sous la pluie ou sur chaussée humide prenez vos précautions car la distance de freinage peut augmenter et l'adhérence diminuer sensiblement.
- Portez un équipement et des vêtements renforcés, tel que des gants, des lunettes.

Lorsque vous roulez, avec des enfants

- Lorsque vous roulez avec des enfants, nous vous recommandons de les équiper d'un casque.

Les porte-bébé fournis par l'agence IDECycle sont montés par les agents du service.

- Si vous tenez à monter un porte-bébé vous-même nous vous recommandons de vérifier avec l'agence IDEcycle que le porte-bagages et le porte-bébé sont compatibles en toute sécurité.

- Soyez prudent lorsque vous roulez avec un porte-bébé, il ajoute du poids à l'arrière et rehausse le centre de gravité du vélo. Cela rend l'équilibre et les virages plus difficiles.

Il est fortement recommandé que les enfants portent un casque lorsqu'ils sont transportés sur un porte-bébé ou dans une remorque.

Attention, les roues attirent l'attention des enfants. Elles présentent un risque sérieux pour les doigts des jeunes enfants et ils risquent de se blesser.

Instructions pour l'usage d'un vélo à assistance électrique

Concept et description de l'assistance électrique

Dans un Vélo à Assistance Electrique (VAE) : l'énergie électrique vient en soutien à votre pédalage. Ce vélo électrique est conforme à la Norme EN 15194 : la puissance maximale du moteur est de 250 watts et la vitesse maximum d'assistance n'excède pas 25 km/h. Cette conformité à la norme vous apporte les assurances de qualité et de sécurité.

Le système de détection de pédalage

- Le système détecte le mouvement sur le pédalier et adapte l'envoi d'énergie provenant de la batterie vers le moteur électrique. C'est ce moteur, situé sur le moyeu de la roue avant qui vous assiste.

Comment l'assistance se déclenche-t-elle ?

- Dès que le système intégré au pédalier détecte que vous pédalez vers l'avant (après un demi-tour environ de pédalier), il déclenche l'arrivée d'énergie vers le moteur électrique, soutenant

agréablement l'effort que vous fournissez. Vous pouvez sélectionner le niveau d'assistance désiré à l'aide de l'afficheur présent sur le guidon.

Comment l'assistance électrique est-elle interrompue en roulant ?

- Appuyer sur la poignée de freins droite : un contacteur intégré interrompt l'assistance électrique.
- Arrêt du pédalage : le système détecte que vous ne pédalez plus et interrompt l'assistance électrique.



Que se passe-t-il lors de la production d'assistance ?

- Vous ressentirez une assistance très nette et un fort soulagement de votre effort de pédalage. En fonction du rapport de vitesse du dérailleur choisi, votre vitesse va rapidement augmenter.

Peut-on pédaler sans assistance ?

- Si l'assistance est coupée, vous pouvez pédaler comme avec un vélo classique. Le moteur électrique ne produit pas de contrainte particulière.

Peut-on rouler au-delà de 25km/h ?

- L'assistance électrique vous accompagne jusqu'à 25 km/h. Au-delà de cette vitesse, seul votre pédalage fournit la puissance sans limitation de vitesse (comme un vélo classique sans assistance). Ce qui signifie qu'en descente, l'assistance ne limite pas votre vitesse qui est libre et peut être supérieure à 25 km/h.

Autonomie du vélo

- L'autonomie dépend des conditions de roulage, du poids du cycliste et de bien d'autres facteurs tels que : la pression des pneus, la température extérieure, la topographie, le niveau d'assistance électrique programmé, etc.

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DU V.A.E

Particularités de votre vélo à assistance électrique :

- Dès lors que l'assistance est activée, votre vélo électrique devient un véhicule dont une grande partie de la traction est produite par le moteur électrique.
- Par rapport à un vélo conventionnel sans assistance : un vélo électrique est un peu plus lourd, les distances de freinage, le comportement sur route et les estimations des distances sont différentes.

Avant d'aller sur une route fréquentée, nous vous conseillons de faire des essais de roulage, de freinage et de comportement général dans une zone libre de tout d'obstacle.

Ceci vous permettra de vous familiariser avec votre vélo à assistance électrique.

Vous roulez en moyenne plus vite qu'avec un vélo classique.

Comment freiner efficacement ?

- Activer les deux poignées de freins en même temps. La répartition du freinage doit être d'environ 70% à l'avant et 30% à l'arrière. Notez que l'utilisation du frein arrière uniquement ne permet pas un freinage en toute sécurité.

Anticipez alors vos distances de freinage. La distance de freinage sur sol mouillé ou par souillure des freins est fortement augmentée et doit requérir toute votre prudence de conduite et d'anticipation.

Votre vélo est conforme à la norme NF-EN 15194. Il est interdit d'en modifier ou d'en changer les composants d'origine. Ceci le rendrait non conforme. En cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée si un élément d'origine a été modifié, rendant votre vélo électrique non conforme à la circulation sur les voies publiques.

Ne roulez pas et ne laissez pas votre vélo électrique sous des conditions climatiques particulières comme par exemple une forte pluie, un orage, un vent violent, etc. Si votre vélo

stationne dehors la nuit ou lorsqu'il pleut, enlevez impérativement la batterie pour ne pas l'endommager.

Nettoyage du vélo

- Pour le nettoyage, utilisez une éponge humide et un produit vaisselle. N'utilisez jamais de nettoyeur haute pression, ni de jet en position jet dit « crayon ». Vous pouvez utiliser un jet dit « en pluie » pour le rinçage.

Maintenance et contrôle de votre vélo

- Le cadre, la fourche et l'ensemble des composants doivent être vérifiés régulièrement par notre service. Il s'agit de vérifications de sécurité importantes pour éviter les accidents, les blessures corporelles et pour assurer la bonne durée de vie de votre vélo.

Une maintenance obligatoire doit être faite dans l'année de location.

Cependant, vous pouvez si besoin prendre un rendez-vous dès que vous le souhaitez.

L'entretien contractuel ne prend pas en charge les effets dus à une utilisation contraire à la bonne conservation du produit ou consécutif à un usage anormal de votre vélo. Il ne prend pas en charge les diverses casses de pièces.

INSTRUCTIONS LIÉES A LA BATTERIE DU VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Votre sécurité et votre batterie

• Votre batterie est un composant dangereux s'il est mal utilisé. En effet une batterie est classée dans le répertoire des matières dangereuses (Classe 9). Merci de suivre attentivement les préconisations de sécurité.

Recommandations

- Ne démontez jamais la batterie
- Ne tentez pas de l'utiliser pour un autre usage (la batterie est sécurisée et ne peut pas fonctionner à pleine puissance en dehors de son socle)
- Une batterie est très sensible à la température. Si vous roulez en dessous d'une température de 10°C, la capacité, la puissance et la durée de vie de la batterie seront sensiblement diminués
- Respectez impérativement la plage d'utilisation de 0°C à +45°C.

Comment charger votre batterie ?

- Vous pouvez recharger votre batterie soit sur le vélo soit en dehors de celui-ci. Une sécurité est activée si vous chargez la batterie en dehors du vélo.
- La recharge de la batterie doit s'effectuer avec un chargeur dédié et fourni par le service IDEcycle. Si un défaut se présente entre le chargeur et la batterie alors contactez le service IDEcycle.

La batterie n'a pas été utilisée pendant plusieurs semaines en hiver

• Vous avez entreposé votre vélo et ne l'avez pas rechargé, la batterie ayant une décharge naturelle (comme toutes les batteries), la décharge profonde a été atteinte. Vous devrez donc acquérir une batterie neuve à vos frais.

• Rechargez toujours votre batterie dès que sa charge est inférieure à 50% en fin de trajets. En cas de longue période d'inutilisation (2 mois ou plus), chargez obligatoirement la batterie 1 fois par mois.

La batterie est bien chargée mais le vélo ne fonctionne pas

• Contactez le service IDEcycle au **05 32 00 00 62**.

Ne laissez jamais le chargeur branché sans batterie.

Débranchez le chargeur après la charge.

La batterie se charge en 4 heures environ.

Consignes de sécurité

- Ne rechargez pas d'autre batterie avec le chargeur de votre vélo
- N'utilisez pas ce chargeur pour alimenter un autre appareil
- Utilisez le chargeur à l'intérieur exclusivement
- N'exposez pas le chargeur à l'humidité ou à la chaleur
- Ne démontez pas le chargeur : risque de choc électrique
- L'usage du chargeur est destiné uniquement aux adultes
- Le chargeur va chauffer durant la charge : ne placer aucun élément qui peut perturber son aération ou obstruer les ventilations prévues à cet effet. Si le chargeur dépasse une température de 45°C ou si vous sentez une odeur anormale, arrêter immédiatement la charge en débranchant la prise secteur puis la prise du chargeur sur la batterie et contactez le service vélo.
- Ne branchez pas le chargeur sur un réseau électrique non compatible (triphase, 380V, etc.).
- Vérifiez que la prise femelle du réseau électrique est compatible avec la prise du chargeur.

Comment mettre en place et retirer votre batterie ?

Retirer la batterie

- Munissez-vous de la clé
- Ouvrez la serrure
- Tirez sur la batterie, en tenant la batterie par sa poignée et sans forcer
- Fermez le verrou et retirez la clé.

Pour mettre en place la batterie

- Munissez-vous de la clé
- Engagez la batterie dans son support
- Poussez-la jusqu'à la butée
- Vérifiez que la batterie est bien en place
- Verrouillez la batterie.

Mise en route

- Après avoir effectué les vérifications d'usage
- Positionnez la roue directrice dans l'axe du vélo électrique
- Vérifiez la stabilité du sol et installez-vous sur la selle du vélo
- Sélectionnez le niveau d'assistance désirée
- Vérifiez votre sécurité avant roulage
- Pédalez et l'assistance se mettra en route,
- Pour annuler ou arrêter l'assistance : freinez ou arrêtez de pédaler.

